

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE L'ED 354
03 mai 2021
(VISIO-CONFÉRENCE)

Présent.e.s à distance : Perle Abbrugiati, Jean Arnaud, Florence Bancaud, Laura Bordes, Ezin Pierre Dognon, Jean-Michel Durafour, Christine Esclapez, Milena Escobar, Marie-Odile Hédon, Natacha Mauric, Catherine Mazauric, Claudio Milanesi, Mathilde Mouglin, Jade Nguyen, Catherine Para, Frédéric Pouillaude, Sophie Vallas

Excusé.e.s : Natacha Cyrulnik, Delphine Paul (ENSP), Gilles Teulié, Jean Viviers

1. Informations

—Excuses de la directrice :

L'appel à projets doctoraux pour l'EFR et la MFO n'a pas été transmis par l'ED, qui présente ses excuses pour avoir manqué ce message pourtant si important au milieu de dizaines d'autres. Le nouveau contrat « MFO », pourtant, est très intéressant pour notre ED : il permet à un.e doctorant.e de faire sa thèse en partenariat avec la Maison Française d'Oxford (avec un an en résidence sur place, par périodes de 3 ou six mois), en bénéficiant d'un superviseur en lien avec le doctorant.

—Alerte sur les thèses « dernière inscription »

La mention « dernière inscription », signifiée lors d'une réinscription dérogatoire (en 6^e année, et plus) doit être prise très au sérieux par les doctorant.e.s et les collègues : sauf pour des raisons très précises (maladie, congé maternité etc...), une nouvelle inscription ne sera pas possible.

—Prolongation des 3 mois supplémentaires pour soutenance sans frais

Comme l'an passé, AMU devrait reconduire la possibilité de soutenir jusqu'au 31 mars 2022, sans frais de réinscription, pour les doctorant.e.s qui auraient pris du retard à cause de la crise sanitaire. Cela a concerné, cette année, 14 doctorant.e.s. Nous aurons confirmation très vite.

—Transfert des dispenses de Master et soutenance à l'ED

Comme annoncé lors du Conseil de l'ED de janvier 2021, les ED vont désormais traiter les demandes de dispense de Master et les soutenances de thèse. Rappel des procédures que nous avons décidées :

Dispenses de Master :

1. L'ED met en place une période pour recevoir les dossiers des demandes de dispense en septembre
2. 1 rapporteur est désigné pour chaque dossier, dans la discipline du.de la candidat.e (grille)
3. Le Conseil de l'ED examine les évaluations et se prononce

Soutenances de thèses :

La procédure reste la même sauf qu'après la signature du dossier par la directrice de l'ED, ce sera le directeur du Collège Doctoral et non le VP-Recherche qui signera l'autorisation de soutenance, après lecture des rapports. Parce que les pré-rapports peuvent être extrêmement différent d'un .ecollègue à un autre, et parce que les pré-rapporteurs étrangers sont parfois un peu perdus face à cette tâche qu'on leur demande, un formulaire a été mis en place par le Collège doctoral, destiné aux pré-rapporteurs : il guidera le pré-rapport sans pour autant le figer. Ces deux mesures seront mises en place à partir du 01/09/2021.

—Direction de thèses pour non-HDR : précisions

Au sujet de la possibilité d'encadrer des thèses lorsqu'on n'est pas HDR, voici ce que dit la Charte du Doctorat d'AMU :

Un chercheur ou un enseignant-chercheur non titulaire d'une HDR ne peut exercer la fonction de directeur de thèse. Il peut cependant participer de façon ponctuelle à la codirection d'une thèse ou demander une dérogation pour une seule direction de thèse. Dans ce dernier cas, cette demande sera soumise pour approbation à la commission de la recherche. (article 9)

Lors d'une récente discussion au Collège Doctoral, il est apparu que plusieurs ED (dont l'ED 354) avait mal compris ce paragraphe : un MCF non-HDR ne peut encadrer, en demandant une dérogation, que deux thèses à 50% ou exceptionnellement une thèse à 100% **en tout et pour tout**. Le texte, qui peut paraître ambigu, a été parfois compris comme limitant le nombre de thèses en direction ou co-direction sur une période donnée : une fois la ou les soutenances passées, on pouvait à nouveau inscrire. Ce n'est pas le cas. L'information devra donc être diffusée aux collègues concernés actuellement.

2. Organisation du CSI

Comme l'an passé, les CSI cette année se feront à distance. Il est proposé de renouveler le système mis au point en 2020 : laisser la possibilité aux doctorant.e.s de choisir de le passer en juin ou en septembre, et contacter le binôme désigné pour choisir une date à laquelle une réunion zoom sera organisée.

Proposition : ouvrir tout le mois de juin et jusqu'au 5-20 septembre.

Je rappelle que la description des objectifs et de la procédure concernant les CSI dans l'ED 354 peut se trouver à la page dédiée sur le site : <https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/doctorant/suivi-theses>

Afin de préparer le tableau des doctorant.e.s devant le passer cette année, il est demandé aux directeurs et directrices des unités de recherche de faire remonter la liste des doctorant.e.s qui soutiendront à l'automne ou d'ici mars 2022.

Suggestions du Conseil :

- Bien dire aux doctorant.e.s de renommer les fichiers à remplir en amont avec leur nom en premier
- Leur demander d'ajouter le rapport du CSI de l'an dernier, pour garantir un suivi efficace
- Bien dire clairement que le CSI se passe avec les deux expert.e.s présent.e.s au même moment.

3. Organisation de la journée de sélection des contrats doctoraux ED 354

Nous n'avons pas encore reçu la date exacte à laquelle la sélection devra parvenir aux services du Président. Cela dit, comme d'habitude, la journée de sélection se situera dans la première semaine de juillet : il est proposé de retenir le calendrier suivant :

- journée de sélection le mercredi **07 juillet 2021**.
- dépôt des dossiers à l'ED par les candidat.e.s sélectionné.e.s dans les unités de recherche pour le **jeudi 01 juillet 2021**.
- donc sélection en amont dans les unités de recherche, selon un calendrier qu'elles fixeront.

Pour le moment, il est encore impossible de savoir si la journée pourra se tenir en présentiel ou non. Nous allons nous préparer aux deux possibilités, sachant que l'an passé, la solution hybride retenue n'avait pas été terriblement satisfaisante d'un point de vue technique. Le Conseil souligne la nécessité que tou.te.s les candidat.e.s soient dans la même situation lors de l'audition. La réunion en « hybride » étant inconfortable, le choix serait donc « tout présentiel »

(si cela est possible) ou tout distanciel, en demandant aux candidat.e.s de s'assurer d'avoir une bonne connexion internet et un environnement calme pour l'audition.

Rappel au sujet des dossiers type pour candidater à un CD et/ou pour s'inscrire en D1 : ils ont été finalisés et mis en ligne sur le site de l'ED.

4. Prix de thèse 2020 : choix des rapporteurs

La campagne a été lancée et nous avons reçu 9 candidatures (tableau joint). Comme d'habitude, il va falloir sélectionner un nombre de thèses qui correspond à 10% maximum des thèses soutenues dans l'ED en 2020. Comme il y a eu 28 soutenances, 3 thèses devront être sélectionnées et classées. C'est la Commission Recherche qui attribue les prix, sur la base des classements des ED, suivis ou non.

Comme d'habitude, nous allons désigner des rapporteurs qui devront évaluer la thèse au moyen d'une grille que nous avons mise au point, et nous devons nous réunir en mai pour sélectionner les 3 thèses retenues. Date proposée pour ce Conseil : le 31/05/2021.

Désignation des rapporteurs (voir tableau en annexe).

La somme attribuée aux candidat.e.s primé.e.s est de 1000 euros.

5. Organisation d'une journée ED 354 à distance sur l'« après thèse »

L'ED aimerait, cette année, organiser une journée « après-thèse » à laquelle seraient invité.e.s des docteur.e.s de l'ED 354, en essayant de montrer une diversité dans les carrières qu'ils ont pu entamer. Pour se faire, il est demandé à chaque UR de faire parvenir à l'ED des noms de docteur.e.s qui pourraient être contacté.e.s pour cette journée qui se tiendra à distance.

6. Formations de l'ED 2021-2022 ; articulation avec TIGER

Une première ébauche de formations à ouvrir au sein de l'ED 354 est présentée au Conseil : elle a été esquissée en tenant compte des suggestions des collègues de l'ED et des doctorant.e.s lors de réunions et échanges tenus avant la crise sanitaire. L'idée est d'offrir des formations techniques et scientifiques, avec une progression entre la première année et la fin de la période de thèse.

Les doctorant.e.s seront bien entendu libres de choisir ce qu'ils.elles voudront suivre au sein de cette formation, en fonction de leurs besoins et de leurs connaissances déjà acquises : le système devra être aussi souple que possible.

Suggestions du Conseil : une formation sur l'utilisation des réseaux sociaux (comment assurer la promotion de la recherche, constituer un réseau...) serait utile. Jean Arnaud suggère de consulter la formation au sein du Master « création numérique » pour voir ce qui est enseigné en matière d'outils en ligne et d'utilisation des réseaux.

L'Ed va envoyer le tableau, qui sera diffusé dans les UR.

A terme, l'offre de formation de l'ED devra s'articuler avec un éventuel Institut (Stéphane Lojkin travaille à un nouveau projet). Sophie Vallas rappelle que l'ED n'est encore affiliée à aucun Institut : or, certains collègues travaillent déjà avec plusieurs (InCiam, SoMuM notamment). L'an passé, l'adhésion à l'InCiam avait été refusée par le Conseil, mais cette position, qui gêne les collègues dans certains aspects de la contribution qu'ils peuvent apporter à un Institut, lui semble difficilement tenable. Elle suggère que cette question soit à nouveau discutée lors d'un prochain Conseil, et qu'un collègue déjà investi dans un Institut soit invité, ce que le Conseil accepte. Sophie Vallas va recenser les cas dans les UR appartenant à l'ED.

5. Questions diverses

—Accès aux données ADUM par les personnels des laboratoires en vue de la vague HCERES. S'ils.elles le souhaitent, les directeur.trices des UR donneront leur autorisation pour que ces personnels puissent consulter les données sur ADUM, et la manipulation sera faite.

—Rattachement aux UR des jeunes docteur.e.s. Les demandes sont bloquées par la DAJI malgré les promesses de Y. Berlan (rattachement automatique pendant 2 ans après la thèse, acquis lors d'une réunion des DU) ; or, on n'arrive à faire de convention qu'avec les docteur.e.s ayant un emploi (dans le secondaire, par exemple). On doit donc trouver le moyen de contourner l'obstacle, car sur Galaxie, un.e candidat.e à un poste de MCF doit déclarer son rattachement à une UR. Cette situation génère des situations dramatiques et beaucoup de détresse chez nos docteur.e.s, alors même que la plupart des universités pratiquent ce rattachement. Le Conseil souligne également que cette politique va contre l'intérêt de nos UR : les publications que les UR ont contribué à financer ne leur reviennent pas. Cela est d'autant plus regrettable que sur ARES, les PRAG et PRCE sont bien affiliés aux UR.

Proposition : L'ED va se renseigner auprès de la DAJI. Le Conseil décide également de publier sur le site les « membres associés » des UR, après décision du Conseil de l'ED, comme cela se fait encore dans plusieurs UR. Un point épineux qui sera également souligné dans les dossiers HCERES.

Le soutien à la publication des thèses par les UR est encouragé.

—Validation des heures pour l'équipe des *Chantiers de la Création*. On ne peut constater que l'implication de la part des différents membres de la revue varie grandement, et l'équipe de la revue demande donc à ce que l'attribution des heures de formation soit réévaluée afin de valoriser davantage les postes stratégiques où la plus grande partie du travail se fait. La revue prévoit également de recruter les futurs membres de façon plus ciblée pour garantir et maintenir leur motivation et leur investissement. A l'ED, la validation des heures sera donc faite en concertation avec la rédaction en chef de la revue.

—« Theses.fr » : on constate que certains doctorant.e.s ne figurent pas ou plus. L'ED va mener une enquête pour comprendre quelle est la procédure par laquelle nos doctorant.e.s inscrit.e.s figurent sur ce site, et faire rectifier les erreurs.

Fin du Conseil à 16h30.

ANNEXES

RAPPORTEURS POUR LES DOSSIERS CANDIDATS AU PRIX DE THÈSE :

NOM CANDIDAT.E	DIRECTEUR.TRICE THÈSE/ LABOS	TITRE DE LA THÈSE	RAPPORTEUR ATTRIBUÉ PAR LE CONSEIL DE L'ED
ALOISIO Loïc	Pierre KASER/IRASIA	Les mémoires hérétiques : Han Song face à la politique mémorielle chinoise ou la science-fiction comme littérature de témoignage.	J.M. Durafour
BERNARD Anaïs	Michel BERTRAND/CIELAM	L'un et l'autre, approche intertextuelle de l'altérité auctoriale dans une collection littéraire.	S. Vallas

CARON-SCARULLI Fanny	Noël DUTRAIT/IRASIA	De l'orature ancestrale à la littérature contemporaine des Dakotapi et des Paiwan : histoire(s) de résilience trans-autochtone.	G. Teulié
CELLIER Marine	Crystel PINCONNAT/CIELAM	Makandal en métamorphose. Héroïsmes et identités dans la littérature caribéenne (XVIIIe-XXIe siècles).	C. Milanesi
FINA Ludovic	Colette COLLOMP/CAER	Domenico Sauli (1490-1570) : un Génois à la cour de Milan. Mémoires et correspondance.	V. Naudet
MOLL François	Philippe JOUSSET/CIELAM	Roger Caillois, principes pour déontologie poétique de la nature à l'œuvre.	J. Viviès
MOUSSAVOU-NYAMA Stevelia	Catherine MAZAURIC/CIELAM	La reconstruction de la mémoire au féminin étude du rapport histoire/fiction dans les œuvres d'Assia Djebar et de Léonora Miano. Approche postcoloniale	M.O. Hédon
RINGOT Martin	Perle ABBRUGIATI/CAER	Jeux littéraires et jeux vidéo : Pour une lecture ludologique d'Italo Calvino.	S. Lefait
VERRY Frédéric	Jean ARNAUD/LESA	Représenter les rêves. L'étrangeté onirique dans le dessin et les arts visuels.	F. Bancaud